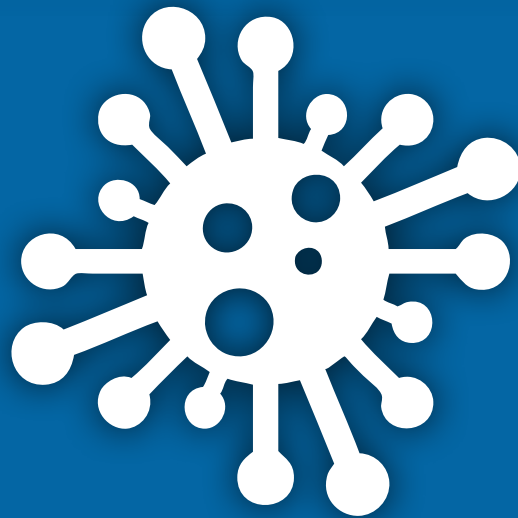


COVID-19

Impact sur le pouvoir d'achat des retraités



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

Par l'Observatoire de la retraite

Mise en contexte

La crise sanitaire et économique actuelle soulève beaucoup de questions sur les revenus. Si les travailleurs et les entreprises ont eu leur lot de mesures d'aide économique, il n'en est pas de même pour les retraités qui ont vu la valeur de leur bas de laine diminuer. Les retraités de la fonction publique et parapublique du Québec ont toutefois l'avantage de disposer de sources de revenus assises sur des fondations solides, comme le programme de la Sécurité de la vieillesse, le Régime de rentes du Québec et un fonds de pension, comme le RREGOP ou le RRPE. Les prochains paragraphes expliquent sommairement les sources de sécurité en matière de revenus pour les retraités ainsi que les sources d'incertitude. Bonne lecture!

Les sources de sécurité

Régimes publics

Deux programmes principaux constituent le socle du système de retraite canadien et québécois. Le premier, le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), est administré par le gouvernement fédéral et est financé par le budget général du gouvernement. Les prestations, versées mensuellement à tous les aînés canadiens, ne diminueront pas à cause de la chute des marchés boursiers. Ces prestations n'ont jamais subi de baisses à cause d'un contexte économique particulier. Le deuxième programme en importance est le Régime de rentes du Québec (RRQ). Ce dernier verse au total par année, une rente d'environ 25 % du salaire annuel moyen gagné durant la vie active des travailleurs. Il est financé par les cotisations des employés et des employeurs, mais ce sont les cotisations qui augmenteront si le RRQ est en situation financière difficile. Il faut dire que ce régime a les reins solides : le taux de cotisation est resté inchangé entre 2004 et 2011. Ainsi, les rentes des régimes publics ne diminueront pas dans le contexte de la pandémie actuelle.

Message de M. Michel Després, président-directeur général de Retraite Québec :

« En cette période d'incertitude et de bouleversements dans notre quotidien, je désire vous rassurer en vous disant que Retraite Québec a mis en place tous les moyens nécessaires afin qu'un élément fondamental de sa mission première demeure accompli : faire en sorte que vous receviez les versements auxquels vous avez droit. [...] Si vous êtes déjà un client ou une cliente de Retraite Québec, soyez sans crainte : le versement des rentes et des différentes prestations de tous nos programmes est maintenu selon les dates de paiement prévues. »

Pour lire le message en entier :

<https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/faq/covid-19/message/Pages/message-pdq.aspx>

Régimes de la fonction publique

Les régimes de la fonction publique sont des régimes à prestations déterminées, c'est-à-dire qu'ils garantissent la rente promise aux travailleurs. Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), les déficits sont assumés par les employés et l'employeur, et non pas par les retraités. Malgré ces promesses, les retraités de la fonction publique se rappelleront les coupures du gouvernement de René Lévesque, faites dans un contexte économique difficile. De même, plus récemment, les cadres cotisant au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ont vu la générosité de la rente promise diminuer depuis l'établissement du régime en 2001. On ne peut le nier. Il est certain que la situation boursière actuelle influencera les résultats financiers de 2020 qui seront publiés par les régimes de la fonction publique. Malgré tout, il y a plusieurs raisons pour lesquelles les retraités ne devraient pas s'inquiéter de voir leurs rentes diminuer.

Premièrement, le contexte économique et budgétaire de 1983 a peu à voir avec celui de 2020. Alors que le taux de chômage a graduellement atteint les 16 % au Québec en 1984, le Québec se trouvait jusqu'à tout récemment dans une situation de pénurie de main-d'œuvre. Alors que le Québec se trouvait dans une situation de déficits structurels au début des années 1980, le gouvernement du Québec se trouve plutôt dans une situation de surplus budgétaires depuis le gouvernement de Philippe Couillard. De plus, l'instauration du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a changé la donne en conférant une plus grande autonomie au paiement des rentes par rapport aux autres dépenses de l'État, en plus de fournir une certaine réserve. Au début des années 1980, le paiement des rentes était fait à même les dépenses courantes du gouvernement, ce qui rendait tentant la réduction des promesses faites aux retraités pour équilibrer le budget.

Deuxièmement, dans les régimes de la fonction publique, des évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement afin, notamment, de vérifier la santé du régime et de déterminer les taux de cotisation des travailleurs devant en assurer la pérennité à long terme. Des taux de rendement moyens et réalistes sont utilisés pour les calculs et les projections, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte les bonnes années et les mauvaises années boursières. Au même titre que de bonnes années ne se traduisent pas en augmentations de rentes, les mauvaises années ne se traduisent pas en diminutions de rentes non plus. Les caisses de retraite sont ainsi faites pour passer au travers des cycles économiques en honorant leurs promesses.

En somme, s'il n'est pas impossible que certaines dispositions des régimes de retraite de la fonction publique soient modifiées au désavantage des retraités actuels, le contexte actuel est très différent de celui de la crise du début des années 1980. De plus, à la fois le RREGOP et le RRPE ont traversé la crise économique de 2008 sans diminuer les rentes des retraités. Les coupures qu'ont vécues les employés de Sears, Papiers White Birch et Groupe Capitales Médias ne sont pas au menu ; le gouvernement ne fera pas faillite.

Les sources d'incertitude

Placements en bourse (REER/FERR)

Avec la faiblesse du marché boursier, c'est l'épargne personnelle qui est directement touchée, qu'elle réside au sein d'un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Le FERR est le prolongement du REER, c'est-à-dire que les sommes comprises dans un REER doivent être transférées dans un FERR. Chaque année, les retraités qui détiennent de l'argent dans un FERR doivent en retirer une certaine proportion selon leur âge. Cette proportion (ou facteur de retrait) oscillait, en 2019, entre 2,86 % pour les personnes de 55 ans et 20 % pour les personnes de 95 ans et plus. En gros, les montants minimaux précis à retirer chaque année sont calculés en fonction du facteur de retrait et de la valeur des actifs détenus dans le FERR, calculés au 1er janvier de l'année.

Le 18 mars dernier, le gouvernement Trudeau a annoncé qu'il réduisait de 25 % les taux de retrait obligatoires d'un FERR pour 2020 en raison de la pandémie. Mais pourquoi ? Parce que les montants à retirer ont été déterminés en fonction de la valeur des actifs au 1er janvier 2020, alors que les marchés boursiers étaient très élevés et qu'ils venaient de connaître une excellente année. La situation est toute autre quelques mois plus tard. Le maintien des facteurs de retrait, tels qu'ils étaient, auraient condamné les rentiers à retirer de l'argent à perte. En effet, pour le même montant retiré, beaucoup plus de titres doivent être vendus en avril qu'en janvier puisque ceux-ci ont une moins grande valeur. Rappelons que, comme cela s'est passé après 2008, la valeur des titres placés en bourse s'améliorera dans les années prochaines et ne demeurera pas à son niveau actuel.

Deux chercheurs renommés dans le secteur de la retraite ont pourtant soulevé quels retraits minimaux devraient être suspendus en 2020, comme cela avait été le cas pour la crise financière de 2008. Pour en savoir plus :

<https://www.conseiller.ca/nouvelles/industrie/comment-contourner-les-retraits-minimum-des-ferr>

<https://www.journaldemontreal.com/2020/04/04/un-coup-de-pouce-a-nos-retraites-de-71-ans-et-plus>

<https://www.lapresse.ca/affaires/202003/31/01-5267374-les-retraites-sur-leur-faim.php>

<https://www.cdhowe.org/intelligence-memos/laurin-robson-%E2%80%93-crisis-relief-canadian-savers>

Pouvoir d'achat

À moyen terme, la pandémie cessera et les activités pourront reprendre leur cours. Cependant, le portefeuille des retraités s'en trouvera affecté au travers de la baisse du pouvoir d'achat. En effet, une hausse du prix des fruits et des légumes est prévue à cause de la difficulté des exploitations agricoles



à faire entrer les travailleurs étrangers nécessaires aux travaux agricoles. Puisque la rente des régimes de retraite de la fonction publique n'est pas entièrement indexée à l'indice des prix à la consommation, il faut prévoir que le pouvoir d'achat des retraités diminuera plus que d'habitude, puisqu'une plus grande portion des revenus se dirigera dans l'alimentation.

<https://www.lapresse.ca/affaires/economie/202004/10/01-5268902-hausse-du-prix-des-fruits-et-legumes-a-envisager.php>

<https://www.cdhowe.org/intelligence-memos/ambler-kronick-%E2%80%93-financing-covid-deficit-short-and-long-runs>

Conclusion

En somme, la pandémie actuelle touchera les retraités à travers la baisse de la valeur de leurs placements et la baisse du pouvoir d'achat, suivant l'augmentation des prix des fruits et des légumes. Il est important de garder en tête que les meilleures décisions sont prises à tête reposée et, idéalement, à l'aide d'un conseiller financier.



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

À la défense de **vos droits** depuis 1968

5400, boulevard des Galeries, bureau 111, Québec (Québec) G2K 2B4
Téléphone : 418 683-2288 • Sans frais : 1 800 653-2747 • Télécopieur : 418 683-9567
info@aqrp.ca • www.aqrp.ca